

tous pays constitutionnels vont aux soutiens, aux amis du gouvernement. La coutume est de tradition, elle fait partie des mœurs politiques, et elle n'a rien d'anormal ou d'odieux. Donc sur ce point, passons. Le second reproche, c'est que le conseil d'une fusion arrive un peu tard, et que le parti vaincu a tout à gagner et rien à perdre dans la nouvelle transaction.

Au premier allégué, le rédacteur de *L'Opinion Publique* répond en citant l'extrait d'un article paru dans la *Minerve* du 16 juillet 1872, prouvant ainsi que l'idée d'une fusion des partis dans la province de Québec n'est point le résultat désespéré de la défaite, puisque M. Dunn avait plaidé personnellement cette cause lorsque son parti occupait le pouvoir. Nous ajouterons, nous, avec la sagesse des nations, qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire. Et si réellement l'union doit être un bien, un élément d'influence pour le Bas-Canada, une cause de force et de sécurité nationales, quels motifs assez puissants pour empêcher qu'on ne recommande cette union et qu'on ne la réalise au plus tôt ?

De la part d'un parti ayant un organe de publicité, est-ce un cri d'effroi, l'effet d'une illumination soudaine ou l'aveu d'une conviction longtemps contenue ? nous l'ignorons, mais je constate, avec M. Dunn, que le *National* affirmait dernièrement qu'Ontario, grâce à sa majorité, pouvait se passer de la province de Québec, et que le système fédératif assurait à jamais la prépondérance à notre rivale. M. Dunn repousse cette assertion comme exagérée. Nous prétendons, nous, qu'elle est fautive, anti-canadienne, et qu'elle contient en germe l'excuse de toutes les palinodies, le principe de toutes les trahisons. Avancer et soutenir cette théorie, c'est se déclarer vaincu d'avance, délivrer un brevet de capacité à l'indifférence, à l'inaction, dispenser les chefs de travail, d'efforts, les partisans de sacrifices, et figer les forces du pays dans une sorte de quiétisme politique soumis aux arrêts d'une inexorable fatalité. On admettra difficilement que soixante-cinq voix, unies à celles des dissidents des autres provinces—il y en aura toujours même dans Ontario—ne constituent souvent une majorité dans une assemblée de deux cents membres.

Que les députés de la province de Québec, à quatre ou six exceptions près, marchent sous un chef reconnu, obéissent au même mot d'ordre, cette harmonie n'a rien de contraire à l'expérience, le passé le prouve, et le fait s'explique par des raisons particulières de religion, de langue, de coutumes, de traditions historiques, d'un patrimoine commun à conserver et à défendre. Mais que la députation des autres provinces où existent des intérêts économiques divergents, parfois opposés, et où des partis se combattent, s'entende et vote comme un seul homme, c'est ce que l'on ne saurait imaginer. Ce serait bien peu connaître la nature humaine et les caprices des partis que de compter sur la constance et la fidélité d'esprits gouvernés par des exigences et des besoins nécessairement mobiles et divers.

Que la province de Québec reste unie, ferme, compacte, elle sera dans la Confédération comme un îlot au milieu de l'océan : elle recueillera sur ses rivages hospitaliers, aux jours d'orages parlementaires, assez d'épaves pour braver les flots et sauver les siens et sa fortune. Si la population de notre province divisée en districts électoraux, sert de base, d'étalon, à la représentation des autres provinces, pense-t-on que cela soit dû au hasard, ou à la sagesse prévoyante, et à l'habileté politique de nos délégués à la conférence de Londres ?

De par la constitution, le Bas-Canada est et doit rester le pivot du système fédéral : tel a été son rôle depuis l'inauguration de ce régime. Les enseignements du passé pronostiquent l'avenir. Uni dans le passé, le Bas-Canada a occupé une place d'honneur au banquet ; divisé dans l'avenir, n'attendra-t-il point à la porte que les valets du maître viennent lui jeter les restes du festin ?

Un paragraphe instructif est celui consacré à un petit chapitre d'histoire contemporaine, dans lequel M. Dunn rappelle comment et à qui nous sommes redevables de nos gouvernements provinciaux. Par ce qu'on a tenté de faire alors, que l'on juge de ce qui s'essayera plus tard. Au moment où nous écrivons, les débats sur l'amnistie, le *statu quo* de la question des écoles du Nouveau-Brunswick, le chemin de fer du Pacifique renvoyé à l'arrière-plan, indiquent aux moins clairvoyants sur quelle pente nous courons, et pour quoi l'on nous compte.

En ce qui concerne la question du chemin du Pacifique, M. Dunn se déclare en faveur de sa construction immédiate ; il présente et envisage l'entreprise comme éminemment nationale, le lien matériel de l'union des provinces Britanniques de l'Amérique du Nord, laquelle, sans le Nord-Ouest et la Colombie peuplés, colonisés, n'a pas de lendemain. Le *Globe* l'a déjà dit, rappelle M. Dunn, "sans le Pacifique, la Confédération n'est plus qu'un rêve." Nous ne craignons point d'ajouter que le tracé, l'administration, le contrôle de cette grande voie devront être essentiellement canadiens ; immiscer des étrangers, surtout des voisins puissants, dans cette entreprise, c'est se précipiter "le cœur léger," au devant d'embarras sérieux ; c'est aliéner d'avance, d'une manière indirecte, la souveraineté et l'indépendance du Canada. Qu'on réfléchisse à la situation actuelle du gouvernement de la république Dominicaine, à propos de la Baie de Samana.

On oppose à ce projet, dont personne cependant ne conteste l'utilité, les dépenses qu'il nécessitera.

De la part d'un jeune Etat, une telle entreprise est un effort, un grand sacrifice à faire, qui le nie ? Mais ce qu'il s'agit de considérer, ce n'est point la somme à avancer, quel qu'en soit le chiffre, mais bien le résultat, l'influence, les avantages que le Canada en retirera tant comme stabilité politique, richesses agricoles, minières, industrielles, forestières, que comme augmentation de commerce intérieur et maritime, accroissement de population ; donc de revenus, de ressources et de vitalité.

La dépense est immédiate, répond-on, et les bénéfices éloignés. D'accord, mais plus vous différez l'entreprise et plus aussi vous retardez les avantages qui en découlent comme d'une source naturelle.

Si, par la construction de ce chemin, vous grevez la dette fédérale, n'existe-t-il point de combinaisons financières vous permettant de répartir sur les générations futures, qui mieux que nous encore profiteront de l'œuvre, une proportion des frais et des dépenses ? Ne serait-ce pas une chose facile et juste ?

Que dirait-on d'un grand propriétaire, sur le déclin de l'âge, qui refuserait d'ensemencer ses champs sous le prétexte que le grain étant fort cher il ne veut point exposer l'argent de ses héritiers au hasard d'une récolte qu'il ne verra pas lui-même ?

Si les frais d'ensemencement devaient vous empêcher de semer, dirait-on justement au propriétaire, il fallait placer votre argent dans le commerce ou l'industrie, et ne point acheter de nouvelles terres à blé pour agrandir votre domaine.

Quant à vous, Canada, si vous ne voulez point construire le

Pacifique, vous deviez repousser le Nord-Ouest et la Colombie. En accueillant ces possessions éloignées, vous vous êtes engagés d'une manière aussi tacite qu'expresse et solennelle à accepter les charges de cette augmentation de territoire. Repousser aujourd'hui les conséquences de ces faits, c'est répudier le principe même de l'union ; et, sous prétexte d'élaguer la branche exhubérante d'un arbre trop touffu, c'est non plus s'attaquer au tronc, mais aux racines mêmes et porter le coup mortel à la Confédération.

Voilà ce que M. Dunn pense et dit, en termes meilleurs que les nôtres à propos du chemin de fer du Pacifique.

Envisageant ensuite cette même question au point de vue de l'avenir et de nos voisins, M. Dunn affirme, avec assez de preuves à l'appui, que la doctrine Munro demeure en fait le mobile secret ou avoué, suivant le cas, de la politique des Etats-Unis ; que ceux-ci s'accroissent sans cesse, là par un traité ou une guerre, ici par une acquisition ou une annexion. L'unique moyen pour nous de résister à cet envahissement, c'est d'occuper un territoire assez vaste pour opposer à la force de gravitation des astéroïdes américains une force égale à la leur, de telle sorte que les deux planètes décrivent chacune leur révolution autour de leur orbite propre.

Le bassin du St. Laurent, celui des grands lacs, notre position avantageuse sur le Pacifique, nos côtes sur l'Atlantique, les ressources de ces immenses territoires, nous mettent à même de lutter sans trop de disproportion. Seulement, l'union matérielle nous est aussi nécessaire que l'union politique pour cela, ou plutôt l'une ne peut exister sans l'autre.

On s'étonnera peut-être de l'avenir que nous rêvons pour le Canada. Mais n'aurait-on point traité de fou celui qui, il y a un siècle, aurait annoncé le prodigieux développement des Etats-Unis ? Et qu'est-ce qu'un siècle pour la vie des peuples ?

La manière dont la question des frontières du Maine, ainsi que celle des pêcheries, de l'Île San Juan, de la navigation du St. Laurent, a été résolue, l'achat de l'Amérique Russe font craindre à M. Dunn que nous ne soyons un jour cernés, si un Pacifique vraiment canadien ne se construit au plus vite.

Les Américains exécutent à notre égard et d'une façon pacifique ces fameux mouvements tournants qu'exécutèrent avec tant de succès les armées allemandes, lors des campagnes d'Autriche et de France. Ils nous englobent et nous enserrant, et si jamais, par notre faute, nous nous laissons entourer, une fois dans le cercle, toutes les issues fermées, quel sera notre sort ? Inutile de le dire, n'est-ce pas ?

IV.

Craignant qu'on ne lui reproche un exclusivisme systématique dans les encouragements qu'il donne à l'union du Bas-Canada, M. Dunn, s'enfermant dans les principes de la constitution fédérale comme dans une forteresse défendue de tous côtés par de savants ouvrages, démontre au contraire que prêter l'autonomie provinciale c'est affirmer le principe du régime de 1867, soutenir et consolider la Confédération. On ne saurait mieux expliquer, mieux comprendre les principes, les ressorts et le jeu de nos institutions parlementaires. L'auteur termine son petit commentaire des mœurs constitutionnelles par cette sage pensée : " Nous ne prêchons pas l'union pour l'attaque, pour l'agression, mais pour la défense, la protection de nos droits et la sauvegarde des institutions fédérales." Et comme le trait final vient à propos, comme il se dégage sans effort de l'énumération des motifs. " Et comme l'expérience de tous les pays nous enseigne que l'on n'est respecté qu'en tant que l'on est fort, nous nous souvenons que l'union fait la force." Souvenons-nous quand il est temps encore de ce dernier aphorisme.

M. Dunn se demande avec surprise comment il se fait que les Provinces Maritimes se soient unies pour exiger des *better terms* et que nous, Bas-Canada, soyons si lents à profiter de l'exemple. Nous partageons à cet égard le sentiment de l'auteur, car la province de Québec a été, on doit le reconnaître, privilégiée dans le contrat fédéral. Elle a eu garanties ses immunités religieuses, sa langue, ses lois civiles et le choix de ses magistrats. Ces privilèges tiennent au système politique actuel : car attaquer celui-ci, c'est se déclarer traître au pays. Les auteurs de la Confédération pouvaient-ils mieux faire que de confier la garde des intérêts matériels du Bas-Canada aux sentiments les plus chers à ses habitants, l'amour de la religion et de la patrie ? Quels plus solides fondements donner à la défense d'une constitution ?

Sous le coup de ces reproches de particularisme local, d'étroitesse de vues, M. Dunn jette un coup d'œil sur le passé et rappelle d'un style entraînant, chaleureux, ému, qu'on dirait frémissant encore aux souvenirs des indignités passées, les luttes de la nationalité canadienne-française pour la conquête de ses droits. Citer ne suffit plus, il faut lire cette belle page. Il y a là une note émue, un profond sentiment de l'honneur et de la gloire nationale.

Soit que M. Dunn se défait de ses forces, soit qu'il craigne quelque méprise dans l'esprit du lecteur, s'il laissait échapper un cri de passion en une œuvre de concorde et de paix, soit enfin qu'il ait voulu s'effacer devant un plus digne, il laisse la parole à l'historien Garneau, à l'œuvre duquel un confrère illustre, M. Henri Martin, rend témoignage. (1) Après la citation du maître dont le style énergique rappelait une page de Tacite, le rédacteur de *L'Opinion Publique* nous donne un abrégé succinct, lumineux et vif de la politique depuis 1774 jusqu'à nos jours. Rien ne manque à ce tableau, ni le dessin, ni les couleurs ; et au milieu des effets de lumière que le peintre a su habilement ménager, l'on voit s'éclaircir les grandes figures de ces époques tourmentées, les Bédard, les Papineau, les Panet, les Lafontaine, les Viger, les Morin. En trois pages l'écrivain résume tout un siècle. Trois dates, 1774, 1791, 1841, sont commentées, expliquées, magistralement, et l'esprit saisit sans peine la philosophie de la leçon.

Un rapprochement entre les jours critiques de l'administration de M. Lafontaine et nos embarras actuels nous dit, par ce que l'on a fait ou imité autrefois, ce que l'on peut éviter ou faire encore aujourd'hui. Survient à ce propos une exposition des ressources et des forces qu'un parti persécuté peut trouver dans le régime constitutionnel, laquelle prouve chez l'écrivain une intelligence parfaite et claire des avantages de ce mode de gouvernement.

Rappelant les luttes et le malaise des premiers jours de l'union des deux Canadas, M. Dunn porte au crédit de l'habileté

(1) Nous ne quittons pas sans émotion cette *Histoire du Canada*, qui nous est arrivée d'un autre hémisphère comme un témoignage vivant des sentiments et des traditions conservées parmi les Français du Nouveau Monde, après un siècle de domination étrangère. Puisse le génie de notre race persister parmi nos frères du Canada dans leurs destinées futures, quels que doivent être leurs rapports avec la grande fédération anglo-américaine, et conserver une place en Amérique à l'élément Français. (Hist. de France par Henri Martin, tome XX, page 554.)

de M. Lafontaine, à son patriotisme clairvoyant, à la prudence de sa conduite, à sa modération, et les obstacles tournés et nos droits maintenus. C'est en prêchant l'union du Bas-Canada par sa conduite et ses conseils, en la réalisant enfin, grâce à la persistance de ses efforts, que cette arme politique nous assure toujours d'égalles conditions de combat, et souvent la victoire ; d'après ce que M. Dunn rapporte de M. Lafontaine on pourrait à bon droit le nommer pour le Bas-Canada le révélateur du régime constitutionnel.

Rapprochant ensuite les dangers de 1841 de ceux qui nous menacent actuellement dans la transformation que subit le pays, M. Dunn insiste sur l'union des partis, assurant qu'elle seule nous sauvera. Outre les partis, dont l'un aspire à l'annexion tandis que l'autre pousse à l'union législative, l'auteur se préoccupe, beaucoup trop à notre sens, d'un troisième parti qui a ses chefs, ses clubs et ses journaux en Angleterre, particulièrement à Londres. Ce parti, dont le *Standard* semble être l'organe, demande simplement la Fédération de toutes les possessions impériales, rien que cela.

Ce péril là n'est certes pas à craindre et le patriotisme de M. Dunn peut se rassurer. Une Fédération des domaines de l'Empire est un projet tout aussi beau et tout aussi pratique que l'Empire de Charlemagne, la Monarchie Universelle de Louis XIV ou la République des Peuples. C'est un rêve et voilà tout ; l'essai d'un tel plan ne serait pas la consolidation de l'Empire Britannique, mais son démantèlement. Les hommes d'Etat anglais sont trop clairvoyants et trop sensés pour prendre jamais au sérieux une telle utopie.

Pour ce qui regarde l'annexion et l'union législative, M. Dunn, débattant le terrain, nous évite les mines, et nous montre les chemins couverts au moyen desquels d'adroits adversaires viendraient entamer nos murailles.

Sentinelles, prenez garde à vous ! C'est le cri, selon lui, qui doit retentir dans le camp.

Dans le cinquième et dernier chapitre, M. Dunn, après nous avoir donné les motifs qui ont inspiré son œuvre, avoue entretenir l'espoir qu'un homme surgira quelque jour pour réaliser ce noble dessein, l'union des partis. Ainsi que lui, nous l'espérons, et les souhaitons ardemment ; et tous les Canadiens dignes de ce nom doivent, dès aujourd'hui, dans la mesure de leurs forces, travailler à cette œuvre de concorde, de réparation et de salut commun.

Ce qui préoccupe M. Dunn ce sont certaines tentatives annexionnistes qui percent parfois de ci, de là, une sourde propagande en faveur d'une absorption que le pays ne tarderait point à regretter. Aussi envisage-t-il résolument l'éventualité, et au lieu d'examiner la probabilité de l'événement, il le suppose accompli. Loin de contester en outre les résultats, il les admet de la façon la plus optimiste.

Il se demande seulement si, pour le simple accroissement d'une prospérité matérielle, nous sommes disposés à troquer notre nationalité, nos traditions, nos glorieux souvenirs, notre langue, nos lois, l'héritage de nos pères, tout ce qui constitue l'homme moral, le patriote et le citoyen ? Si pour la satisfaction de voir quelques usines de plus fumer dans nos campagnes, nos lacs et nos fleuves sillonnés par un plus grand nombre de steamboats, quelques gros sacs de plus dans nos poches, nous consentions à vendre le patrimoine de la famille, à voir s'effacer d'une terre arrosée par le sang et les sueurs de nos frères, jusqu'au nom canadien ! Et dans un mouvement de patriotique éloquence, M. Dunn évoque en une noble prosopopée les âmes des Bédard, des Lafontaine, des Cartier, nous montrant la tristesse empreinte sur ces visages à l'aspect nouveau de ce pays qu'ils défendirent et aimèrent jusqu'à la mort.

Sur un sujet aussi éloquentement plaidé, on ne peut avoir d'autre opinion que celle de l'auteur. Mais où les vues diffèrent c'est dans l'appréciation du péril signalé ; nous ne pensons point que la Canada songe à l'annexion.

Au point de vue commercial et industriel, que nous vaudrait ce changement politique ? La jouissance anticipée d'avantages qu'un avenir à cette échéance nous réserve. Ne sommes-nous point les maîtres de nos tarifs ? Notre système de gouvernement ne nous permet-il pas d'administrer nos affaires, de modifier ou changer à notre gré notre système économique ?

N'atteindrons-nous pas un jour, bientôt peut-être, notre majorité ? N'aurons-nous pas alors pouvoir de traiter avec nos voisins d'égaux à égaux, et de lancer les navires chargés de nos produits jusque dans les contrées de l'extrême Orient ?

Manquerions-nous de ressources par hasard ? Il faudrait ignorer le développement de notre commerce et de notre marine durant ces dernières années ; les exportations de nos forêts, de nos pêcheries, les richesses que renferment nos mines de toutes sortes ; celles que nous donneront l'élevage et l'agriculture, lorsque les parties fertiles de notre immense territoire seront occupées, cultivées par des colons que la première complication politique ou financière survenant en Europe peut amener en masse en nos domaines.

Pourquoi donc un jeune peuple, possédant tous les riches éléments d'une nationalité vivace et énergique, protégé par des institutions politiques dont la souplesse et la stabilité sont sorties triomphantes des expériences et du temps, irait-il chercher ailleurs ce qu'il a chez lui ?

Nous rappellerons, à ce propos, que la phrase si connue de Sir Etienne Taché n'est pas que l'expression chevaleresque d'un brave et loyal officier, elle est surtout la prévision d'un homme d'Etat.

Une cause d'affaiblissement autrement grave que les tentatives annexionnistes, menace le Bas-Canada ; elle est d'autant plus dangereuse que chacun la dissimule, qu'on la sent partout, sans précisément la voir nulle part, c'est l'indifférence politique. Ce n'est pas à dire qu'on se désintéresse de la lutte, au contraire ; ce fâcheux état semble coïncider avec un redoublement d'activité, une grande violence de langage dans les luttes électorales. Seulement on discute moins, l'on se dispute davantage, et les personnalités prennent la place et le temps que devraient occuper la discussion des grandes mesures d'intérêt public.

Un long usage de ces libertés constitutionnelles qui nous ont tant coûté ; la sécurité dont elles nous ont fait jouir et qu'elles nous continuent ; la disparition des hommes qui les ont conquises ; tout cela nous a déshabitués des craintes et des alarmes ; et, comme tous nos droits sont garantis, nous les croyons à jamais assurés, oubliant que leur défenseur naturel, la constitution, pourrait, avec la complicité de notre apathie et de nos divisions, devenir leur plus mortelle ennemie. Vingt années de calme et de prospérité nous ont un peu efféminés, prenons-y garde ; car la constance de la bonne fortune rend aveugle et confiant. Les luttes corps à corps des anciens jours entretenaient notre énergie et retrempeaient nos forces ; on combattait en face, les yeux dans les yeux, et sur un terrain bien connu. Mais aujourd'hui la Confédération a élargi l'horizon politique ; ce que nous avons gagné en étendue, nous l'avons